

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI 124

**LE PROJET DE LOI 124 : UN NET REcul POUR LES ACQUIS DES ENFANTS
DU QUÉBEC**

A/S Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3e étage
Québec (Québec)
G1A 1A3

Annie Lavoie
Adjointe pédagogique pour le CPE Domisol

CPE Domisol
220 chemin du Tremblay
Boucherville, Qc.
J4B 8H7

RÉSUMÉ

Nous tenterons de démontrer que l'adoption du projet de loi 124 entraînerait un net recul au niveau de la qualité des services de garde éducatifs du Québec. En plus des coupures budgétaires dont le milieu a déjà fait les frais et de celles prévues pour avril 2006, la fragmentation du réseau, la restructuration des équipes de gestion, les mises à pieds forcées au niveau du soutien pédagogique, l'investissement au niveau des garderies privées et le manque d'information mise à la disposition du réseau, sont tous des facteurs qui contribueront à ce recul et qui seront abordés par le biais de ce mémoire.

Nous croyons qu'il est impératif de reconsidérer l'adoption du projet de loi 124 et de prévoir le temps nécessaire pour l'étude des impacts et des enjeux réels de ce projet.

INTRODUCTION

Nous sommes en désaccord avec le projet de loi 124. De plus, nous arrivons très mal à nous expliquer, d'où vient l'urgence de l'adopter. Le dépôt du projet de loi avait lieu le 25 octobre et on parle déjà de son adoption pour la fin du mois de novembre. Cela donne très peu de temps pour en étudier les véritables enjeux et éviter les impacts néfastes qui sont prévisibles.

Ce projet de loi soulève de nombreuses inquiétudes car il va à l'encontre des conclusions des études et de la recherche en matière de services éducatifs à la petite enfance. En ce sens, toujours rien à ce jour ne nous a été proposé ou présenté pour nous en prouver le contraire.

Nous aborderons donc, dans un premier temps, certains des impacts négatifs que causerait la restructuration du réseau, jumelés à ceux causés par les coupures budgétaires déjà imposées. Nous présenterons ensuite un bref portrait du recul infligé aux services éducatifs à la petite enfance de l'Ontario par le gouvernement de Mike Harris dans les années 1990, et nous ferons le parallèle avec ce que s'apprête à faire le gouvernement de monsieur Charest par l'adoption du projet de loi 124.

Suite à une étude réalisée par l' **OECD (Organisation de coopération et de développement économiques – un organisme international)**¹, certains principaux facteurs déterminants sont ressortis afin d'avoir une politique réussie en matière de **SÉGE** (*milieux où les enfants de moins de six ans reçoivent des soins et font des apprentissages*):

- 1. Approche systémique et intégrée en matière d'élaboration et de mise en oeuvre de politiques dans ce domaine;*
- 2. Partenariat vigoureux et égal avec le système d'éducation;*
- 3. Approche universelle à l'accès avec une attention particulière aux enfants qui ont des besoins spéciaux;*
- 4. Investissements publics substantiels au chapitre des services et de l'infrastructure;*
- 5. Approche participative au chapitre de l'amélioration et de la garantie de la qualité;*

¹ **Politiques d'éducation et d'accueil des jeunes enfants : rapport de base du Canada**: étude commandée par le gouvernement canadien dans le cadre de la participation canadienne à l'Examen thématique de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et effectuée par (OECD) en oct. 2004.

6. Formation et conditions de travail adéquates pour le personnel des divers types de services;

7. Attention systématique aux contrôles et à la collecte des données;

8. Encadrement stable et programme de recherche et d'évaluation à long terme.

Cette étude nous interpelle beaucoup, surtout quand nous l'abordons dans l'optique du projet de loi 124.

Les principaux facteurs déterminants de cette étude représentent l'essence même de laquelle est né le réseau des centres de la petite enfance du Québec, naissance qui a eu lieu bien avant la réalisation de cette étude. C'est dire comment les fondements du réseau sont pertinents. Ce réseau et ses centres qui sont venus reconnaître pour la première fois au Québec, l'importance de mettre l'emphase sur les enfants âgés entre 0-5 ans. Le réseau y a tellement cru, qu'il a, grâce au dévouement de femmes dirigeantes dévouées, aidées par des parents bénévoles membres de leur conseil d'administration, développé dans un temps record, presque la totalité des 200 000 places prévues au plan de développement.

C'est dans un esprit de collaboration et en poursuivant un objectif commun avec le ministère de l'époque, que cet environnement unique a enfin pu être offert à nos jeunes enfants. Un lieu où ils reçoivent des services de qualité, tout en ayant l'opportunité de s'y développer et de s'y épanouir. De plus, malgré que nous soyons conscients que nous ne travaillions pas encore à titre de partenaire vigoureux et égal avec le système de l'éducation, ce pourrait être un bel objectif à envisager pour l'avenir.

Les coupures de 40 millions\$ subies depuis avril 2003, et les 41 millions\$ supplémentaires prévus pour cette année seulement, ont malheureusement déjà eu comme effet de fragiliser ce réseau. De plus, le dépôt du projet loi 124 vient l'affaiblir davantage. Nous nous éloignerons désormais des principaux facteurs déterminants sur lesquels reposait le succès d'une politique réussie en matière de petite enfance.

Plutôt que de mettre l'énergie à unir nos forces, ce projet de loi vient nous diviser en créant trois structures différentes, soit les bureaux coordonnateurs de milieu familial, les CPE et les garderies privées.

LES BUREAUX COORDONNATEURS DE MILIEU FAMILIAL

Nous avons de grandes inquiétudes quant aux bureaux coordonnateurs de milieu familial. Nous avons du mal à nous expliquer l'article 38 qui prévoit que toute personne morale, société ou association à l'exception d'une municipalité ou d'une commission scolaire puisse faire une demande pour gérer un tel bureau.

Le rôle d'une responsable de garde en milieu familial est exhaustif en soit. Elle est à la fois gestionnaire de son service, en charge des relations humaines, éducatrice, parent, épouse pour ne nommer que ceux-ci. C'est un défi d'envergure pour des personnes qui, en grande majorité, au départ, n'ont pas obtenu de formation académique en petite enfance. Dans ces conditions, le support, la proximité et le lien de confiance entre la responsable de garde en milieu familial et la responsable au soutien pédagogique deviennent des facteurs excessivement importants dans l'atteinte d'objectifs communs qui visent le développement et la réussite du réseau. Les CPE, ont su aux cours des dernières années, développer leur expertise, acquérir de l'expérience et établir ce lien privilégié avec les responsables du milieu familial afin de réaliser ces objectifs communs. C'est le temps et le dévouement qui permet de telles réalisations. On ne peut pas espérer transférer ces contacts humains et ces liens significatifs au 1^{er} avril 2006. Ça prendra des années avant de pouvoir créer des relations qui auront peut-être un niveau de qualité semblable à celui qui prévaut actuellement.

De plus, déjà dans le réseau actuel, on réalise que c'est un défi pour les CPE qui gèrent plus de 250 places en milieu familial de développer cette proximité et ce lien de confiance avec quelques 40 RSG. Nous savons désormais que certains bureaux coordonnateurs pourraient coordonner jusqu'à 1000 places chacun, c'est-à-dire quelques 166 RSG, peut être même plus. Qu'arrivera-t-il de ses liens privilégiés, du lien d'appartenance et du sentiment de reconnaissance que ressentent les responsables face à la personne qui assure le soutien pédagogique? Nous savons que ces facteurs sont nécessaires afin qu'elles se sentent reconnues, que leur travail ait un sens et une vraie valeur.

Nous travaillons à bâtir des liens solides et une expertise depuis 8 ans déjà. Nous avons reconnu les responsables en milieu familial une à une. Nous avons eu le temps d'apprendre à bien les connaître, de connaître également les enfants qu'elles accueillent dans leur milieu. Au lendemain des transferts, si ce projet de loi venait qu'à se concrétiser, combien de temps cela prendrait-il à un bureau coordonnateur ayant en moyenne 750 places, pour se familiariser avec toutes ses femmes, leurs assistantes et les enfants dont elles ont la garde? Combien de temps cela prendra-t-il avant que le support dont elles auront besoin puisse leur être offert? Plusieurs d'entre elles s'occupent d'enfants ayant des besoins particuliers, combien de temps cela prendra-t-il avant que ces enfants, qui dans la majorité des cas réagissent difficilement aux changements, s'adaptent aux nouveaux intervenants qui assureront le support, aux nouveaux visages et aux nouvelles façons de procéder? Après 8 ans, nous y travaillons toujours et sommes conscients qu'il nous reste encore du chemin à parcourir afin de continuer d'accroître la qualité des liens et des services. Nous croyons qu'il est primordial de s'attarder à cette réalité. Quel sera le prix au plan humain de ce remaniement et combien d'années cela prendra avant que l'on retrouve un équilibre semblable à celui offert maintenant.

Le temps que prendra ce réaménagement se fera malheureusement au détriment des responsables en milieu familial et des enfants qui fréquentent leur milieu. Mille dossiers qui arrivent d'un seul coup, c'est plus qu'un contrat, à moins d'investir des sommes considérables, c'est impossible. Comme l'objectif du ministère est de récupérer des

RECOMMANDATIONS

Dans un premier temps, nous réclamons que la ministre Carole Thériault s'associe avec les gens du réseau afin d'étudier les impacts et les véritables enjeux du projet de loi 124.

Nous lui demandons de regarder avec nous chaque changement qu'elle apporte à la loi actuelle et de nous expliquer les fondements sur lesquels ils reposent. Quand nous affirmons que le projet de loi 124 porte atteinte à la qualité des services éducatifs offerts aux enfants, nos dires reposent sur la recherche et des études sérieuses, nationales tant qu'internationales. Nous demandons à la ministre Carole Thériault d'en faire autant.

Nous conseillons fortement au gouvernement de monsieur Charest de ne pas fragmenter le réseau des services de garde éducatifs et d'ainsi créer trois modes de gestion distincts. Nous savons désormais que l'unification de nos forces suscite un accroissement de la qualité des services que nous offrons respectivement. En divisant les principaux acteurs, on détruira une des raisons d'être des centres à la petite enfance.

Nous croyons qu'il est primordial d'investir dans les services éducatifs offerts à but non lucratif. Nous demandons au gouvernement d'apporter les amendements nécessaires à son projet de loi afin de s'assurer que le réseau des services de garde éducatifs du Québec ne soit pas envahi par de grandes chaînes de garderies privées. Nous lui demandons d'utiliser les fonds publics pour le profit des enfants et non pour celui d'une personne morale ayant comme objectif premier l'enrichissement d'un seul ou quelques individus.

Nous demandons au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine de se pencher sur les études menées par les économistes qui concluent que chaque dollar investi en petite enfance en génère l'équivalent de deux. En investissant le plus tôt possible, on permet l'intervention précoce dès le plus jeune âge ainsi qu'une économie substantielle au niveau des frais qui devraient être engendrés ultérieurement au niveau scolaire. De plus, en investissant dès que possible, on augmente grandement les chances de réussite de ces enfants.

Nous prions le gouvernement de monsieur Charest de s'assurer qu'il n'y aura pas de coupure au niveau du support pédagogique. Ce support est nécessaire au maintien de la qualité des services offerts. Nous déplorons déjà le fait que nous ayons dû commencer à couper dans la formation continue des équipes et dans les activités spéciales offertes aux enfants. Si de surcroît, nous devons couper dans le soutien aux éducatrices et le support offert aux familles, qu'advient-il de la qualité de nos services?

De plus, nous demandons au gouvernement de reconsidérer la mise à pied d'au moins cinq cent responsables au soutien pédagogique. Cette réalité ne sera pas sans coût. Non seulement plusieurs centres de la petite enfance devront assumer des primes de départ, mais le gouvernement pour sa part, accueillera 500 nouvelles personnes qui réclameront de l'assurance-emploi et qui paieront beaucoup moins d'impôt. Il est possible que certaines puissent se trouver un emploi au sein des bureaux coordonnateurs, mais ce sera un infime pourcentage. Pourquoi couper au sein d'un ministère, et ce aux dépens de la qualité des services éducatifs offerts aux enfants, quand on devra investir davantage

millions plutôt que d'en investir, il est impensable que la qualité des services n'en soit pas affectée. Nous dire que les responsables de garde en milieu familial ne subiront aucun changement majeur est une utopie. En plus, ce projet de loi vient fragiliser leur droit à leur reconnaissance, diminue les visites de contrôle et ne prévoit qu'une réévaluation aux trois ans. Ce ne sont pas des dossiers remplis de papiers que l'on transférera au 1 avril 2006. Ce sont des être humains avec qui nous grandissons depuis l'avènement des centres à la petite enfance.

LES CPE

Les CPE subiront aussi d'énormes conséquences advenant l'adoption du projet de loi. Le ministère n'est pas sans savoir qu'actuellement, c'est le budget global incluant la subvention du milieu collectif et celui du milieu familial, qui permet au CPE d'atteindre l'équilibre budgétaire. Advenant le retrait du milieu familial, la viabilité sous sa forme actuelle de plusieurs CPE sinon tous, nous inquiète grandement. Nous savons déjà qu'un minimum de 500 responsables au soutien pédagogique perdront leur emploi advenant l'adoption du projet de loi. Ce soutien pédagogique profitait non seulement aux RSG, mais également aux éducatrices des milieux collectifs, qui s'en verront privées par l'effet même. On nous annonce également une réorganisation des équipes de gestion qui ne prévoit pas d'augmentation d'effectifs, mais une diminution marquée. Une équipe de travail se doit d'avoir du support afin de continuer à grandir. Les directrices doivent déjà couper dans la formation continue de leur équipe et dans les activités spéciales offertes aux enfants afin d'éviter la catastrophe. Qu'advient-il de la qualité de nos services si on ne cessait de faire des coupures dans les subventions attribuées aux CPE. Forceront-ils les CPE à se fusionner? À devenir des méga structures à leurs tours ou plus dramatiquement à fermer leur porte?

La ministre mentionne que les CPE pourront faire une demande de subvention afin de pouvoir offrir des services de soirs et de fins de semaine. Aucun montant n'a pourtant été avancé. Des CPE ont déjà déposé des projets sur lesquels ils ont investi temps et énergie afin d'offrir de tels services. Leurs demandes ont été refusées faute de financement. D'où proviendra l'argent? Demanderont-ils aux parents d'eux-mêmes financer ces nouveaux services?

De plus, au-delà d'un manque de financement, nos plus grandes craintes concernent les effets qu'un tel type de garde pourrait avoir sur les enfants à long terme. Le souci des CPE est de s'assurer que l'environnement, ainsi que la qualité des services que recevront ces enfants dans un tel contexte seront adéquats. Avant de prévoir ou d'annoncer des services d'une telle envergure, nous pensons qu'il aurait été raisonnable de pouvoir s'asseoir avec la ministre responsable et de discuter de tous les enjeux.

Cette rapidité à couper et à démolir est des plus déroutante. Les scénarios de remplacement proposés sans aucune étude ou recherche à l'appui le sont encore plus.

LES GARDERIES PRIVÉES

De plus, pendant que l'on coupe et que l'on démantèle les CPE, le gouvernement investit dans les garderies privées. La raison d'être d'une entreprise privée est de générer des profits et d'en tirer certains bénéfices. Les recherches internationales non seulement le démontrent, mais sont également très cohérentes sur l'aspect suivant: les garderies privées à but lucratif entraînent une baisse au niveau de la qualité; tandis qu'au contraire, les services de garde à but non lucratif se traduisent par une hausse du niveau de la qualité. Nous ne venons pas ici insinuer que toutes les garderies privées sont de mauvaise qualité. Seulement que dans l'éventualité où une garderie privée se retrouverait dans un mode de gestion à but non lucratif, que la qualité des services qu'elle offrirait serait accrue.

Le ministère nous annonce que les garderies privées seront désormais financées au même titre que les CPE. Il devient donc clair que l'argent des contribuables servira aussi dorénavant à enrichir des propriétaires de garderie plutôt que d'être investi dans le système public où les profits sont réinvestis pour les enfants. C'est un non-sens.

De plus, une autre crainte quant à l'investissement au niveau du réseau des garderies privées, est la porte qui s'ouvre à l'implantation de grande chaîne de garderies qui nous viendrait tout droit d'ailleurs ou qui pourrait même voir le jour chez-nous. Les études et les recherches sont également claires sur les effets que pourrait avoir ce type d'invasion sur la qualité des services de garde offerts à nos enfants. L'Australie est présentement aux prises avec de telles invasions. Leurs chercheurs dans le domaine de la petite enfance nous mettent en garde: ce n'est pas un exemple à suivre, mais à éviter.

L'ONTARIO

Dans le début des années 1990, l'Ontario était sans l'ombre d'un doute, le chef de file au Canada en matière de services éducatifs à la petite enfance. Sans être doté d'un réseau comme celui dont dispose présentement le Québec, il avait plusieurs projets pilotes en place, un grand souci pour la qualité et des salaires au-dessus de la moyenne canadienne. Les enfants et leurs familles étaient au cœur des préoccupations. On misait définitivement sur des services de qualités.

Quand Mike Harris est arrivé au pouvoir, il a radicalement tourné le dos et fermé la porte à la qualité des services offerts aux enfants de l'Ontario. Il a entre autre fragmenté les services, les a dispersé vers différents ministères et vers les municipalités, a créé des inégalités quant aux coûts qu'ont à assumer les parents, a créé un double mode de rémunération, a coupé le budget alloué à la petite enfance de 100 million\$ sur 6 ans et a causé plusieurs fermetures de service de garde.

Après plus de 10 ans, l'Ontario ne s'est toujours pas remis de ce carnage. Aujourd'hui, il regarde avec envie le système que nous avons su mettre sur pied en très peu d'années.

Avec l'argent obtenu du gouvernement fédéral, les acteurs du milieu s'appêtent à se doter d'un réseau à leur tour. Le scénario proposé serait développé sur une période de 10 ans. Cela veut dire, qu'avant de retrouver leur air d'aller, il leur aura fallu plus de 20 ans, tout cela dû à un gouvernement qui n'a pas su écouter et qui a coupé au mauvais endroit.

LE GOUVERNEMENT DE MONSIEUR CHAREST

Depuis son arrivée au pouvoir en 2003, le gouvernement de monsieur Charest s'acharne également sur les services éducatifs à la petite enfance. Il a commencé par augmenter la contribution parentale de 5\$ à 7\$ par jour et nous laisse entrevoir une nouvelle hausse pour septembre 2006. Il a coupé 40 millions\$ en subventions de 2003 à 2005 et a prévu en couper 41 millions\$ supplémentaires en 2006 seulement. Ce sera presque autant en trois ans, que ce que le gouvernement de Mike Harris avait coupé sur six ans. De plus, avec l'adoption du projet de loi 124, il s'appête à fragmenter les services en créant trois modes de garde distinctes qui seront administrées de façon différente. Il vient fragiliser l'âme, la mission, la qualité et la viabilité des CPE. Il ouvre une grande porte à la privatisation du réseau.

De plus, par les nouvelles définitions des postes, il vient diminuer l'importance accordée aux différents acteurs du milieu. Il vient grandement affaiblir les équipes de gestion et il les force à se départir du soutien pédagogique, faute de fonds. L'adoption du projet de loi causera plus de cinq cent pertes d'emplois et la presque disparition de la profession de responsable au soutien pédagogique. Non seulement ces femmes, car il s'agit ici de postes occupés principalement par des femmes, ne se retrouveront pas d'emploi dans leur domaine puisque tous les CPE seront dans la même situation financière précaire, mais la qualité des services offerts aux enfants en souffrira grandement.

Le gouvernement de monsieur Charest s'appête à détruire un réseau qui a fait ses preuves et qui est convoité par nos voisins des autres provinces et de plusieurs pays d'Europe. Il s'appête à nous faire vivre un recul de plusieurs dizaines d'années, tout comme l'a fait le gouvernement de Mike Harris pour l'Ontario. Pourquoi ne pas apprendre des erreurs des autres et éviter un tel scénario. Nos enfants méritent qu'on investisse pour eux, et non que l'on détruise ce qu'on leur a bâti de plus beau jusqu'à maintenant.

La situation est très inquiétante. De plus, la ministre madame Carole Théberge refuse ou est tout simplement incapable de répondre à nos inquiétudes ou à nos questions. On ne nous dit rien, aucune communication ou discussion ne semble possible. Sachant que l'un des plus grands stress que l'on peut faire vivre à un être humain est de le garder dans l'ignorance, la tactique utilisée par le gouvernement actuellement est non seulement de bien mauvais goût, mais elle va également à l'encontre de la démocratie. On se croirait présentement dans un règne de dictature ou toutes les décisions sont prises unilatéralement sans aucune considération de l'expertise d'un milieu qui a grandement fait ses preuves au cours des huit dernières années et bien au-delà.

CONCLUSION

Il serait dramatique d'adopter le projet de loi 124 de façon aussi précipitée. Toute la recherche, les études, les impacts déjà ressentis par les coupures, nous amènent à penser que le scénario sera désastreux si ce projet va de l'avant sans véritable consultation au préalable.

Un transfert hâtif du milieu familial vers les bureaux coordonnateurs coûtera très cher sur le plan humain, en plus d'occasionner des coûts au niveau financier. Il occasionnera également un recul aux niveaux des droits et de la liberté de choix des RSG.

Le retrait du milieu familial du modèle CPE viendra affaiblir les centres de la petite enfance. Les CPE auront non seulement des enveloppes budgétaires insuffisantes, les changements que l'on entend apporter à leur équipe de gestion réduiront énormément le temps qui était alloué au soutien pédagogique. Avec une réduction de ce soutien, il est clair que la qualité des services offerts aux enfants en souffrira. Sans oublier que la perte de plus de 500 emplois, occupés par des femmes, ne se soldera pas par une économie aussi substantielle que prévue. Quand en plus cette action est orchestrée par la même ministre qui est responsable de la Condition Féminine au Québec, c'est révoltant et incompréhensible.

La place de choix réservée aux garderies privées par le biais de ce projet de loi va au-delà de toute logique. Comment peut-on financer, à même les fonds publics, des entreprises qui ont comme mission première de faire de l'argent; argent servant à enrichir une personne plutôt que les enfants qui bénéficient du service. La recherche et les études, nationales comme internationales, s'entendent pour dire que l'investissement au niveau des services de garde à but lucratif se traduit en une baisse au niveau de la qualité. Malgré ces données, le ministère s'entête à se diriger vers cette voie. Le projet de loi 124 va à l'encontre du bon sens.

Nos voisins de l'Ontario ont eu à vivre cette crise. La voie que s'apprête à suivre le gouvernement de monsieur Charest n'est pas souhaitable.

De plus, le fait que la ministre Carole Théberge refuse de nous rencontrer afin de nous éclairer, de répondre à nos questions et de nous rassurer quant à nos craintes, ne fait qu'empirer la situation.

Il n'y a qu'une seule conclusion possible à ce stade, NON au projet de Loi 124.

ailleurs, soit au ministère responsable de l'emploi. En gros, c'est ce qu'on appelle "prendre d'une main pour donner de l'autre"!

Nous exigeons que le gouvernement de monsieur Charest reconsidère l'adoption du projet de loi 124. Ce projet équivaut à un net recul au niveau de la qualité des services offerts aux enfants du Québec. Le Québec ne peut se permettre de se désintéresser de la sorte des ses enfants. Cette jeunesse est notre plus grande richesse.